

# TARIFS INSCRIPTIONS « CORPS EN ACCORD » 2024 / 2025

Adhésion annuelle de 12€ déjà comprise

<b><u>Cours ENFANTS de 45 minutes et 1 heure</u></b>
1 cours par semaine = <b>200€</b>
2 cours par semaine = <b>300€</b>
3 cours par semaine = <b>360€</b>
<b><u>Cours ADOS de 1h15 ou plus et cours ADULTES de 1h ou plus</u></b>
1 cours par semaine = <b>250€</b>
2 cours par semaine = <b>370€</b>
3 cours par semaine = <b>450€</b>
Carte 10 cours de danse = <b>150€ en une seule fois</b> , utilisable à tout moment sur la saison 2024/2025

## 2 FORFAITS CONCOURS :

<b><u>« CONCOURS DECOUVERTE »</u></b>	<b><u>« CONCOURS F.F.D. »</u></b>
<b><u>1 cours technique de Jazz</u></b> <b><u>+ 1 atelier d'1h30 le samedi ou le dimanche,</u></b> <b><u>1 fois/mois</u></b> <b>(dates prédéfinies, voir fiche concours)</b>  <b>350€ à l'année</b>	<b><u>2 cours techniques :</u></b> * classique et jazz  <b><u>+ l'atelier de Jazz</u></b> <b><u>+ les répétitions obligatoires</u></b> <b><u>+ 23€ d'affiliation à la F.F.D. pris en charge par</u></b> <b><u>l'association</u></b>  <b>510€ à l'année</b>

## INFORMATIONS GENERALES :

- ✓ Les cours débutent la semaine du 9 Septembre 2024. Les élèves ont droit à un essai gratuit dans chaque discipline.
- ✓ Les dossiers dûment complétés sont à rendre **IMPERATIVEMENT** le mercredi 18 Septembre ou le vendredi 20 Septembre, entre 17h et 19h à la halle des sports de Ganges, sans quoi votre enfant ne pourra être accepté sur les cours suivants. Merci de votre compréhension !
- ✓ Les cours non suivis ne peuvent être ni revendus, ni reportés, ni remboursés ! Toute année commencée est due dans son intégralité et ne peut être remboursée !
- ✓ Réductions pour les personnes d'une même famille, ayant la même adresse :
  - \* si 2 personnes = 10% de réduction sur la somme totale des forfaits
  - \* à partir de 3 personnes = 15% de réduction sur la totalité des forfaits
- ✓ Chèques loisirs et carte PASS (dispositif PLAJH) acceptés. Pass'Sport accepté sur présentation du justificatif d'éligibilité.

## LISTE DES PIECES A FOURNIR :

- ✚ Fiche d'inscription dûment remplie
- ✚ Autorisation du droit à l'image complétée et signée
- ✚ Attestation d'assurance
- ✚ Règlement intérieur signé
- ✚ Attestation sur l'honneur du questionnaire santé
- ✚ **Le règlement complet à savoir les 3 chèques maximum** (ordre : Association Corps En Accord) **avec le nom de l'enfant au dos des 3 chèques qui seront encaissés en fin des mois de Septembre 2024, Novembre 2024 et Janvier 2025 !! Merci.**